



Attestation de connaissances dans le domaine des animaux de compagnie (ex Certificat de capacité animaux domestiques)

Vous débutez : vous devez avoir soit un diplôme approprié soit une attestation de connaissances

Attestation de connaissances dans le domaine des animaux de compagnie (ex certificat de capacité animaux domestiques)

L'Ordonnance no 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie modifie la réglementation en vigueur

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2015/10/7/2015-1243/jo/texte>.

Entre autres, la D.D.P.P. ne délivre plus de certificat de capacité depuis le 7 octobre 2015 et ce, dans un souci de simplification administrative.

Pour exercer une activité en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques, il suffit donc d'être titulaire :

- soit d'un diplôme faisant partie d'une liste indiquée dans l'arrêté <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029350151>;
- soit d'une attestation de connaissances délivrée à la suite d'une formation-évaluation au sein d'un centre de formation agréé. Le contenu, les modalités d'inscription, de formation et d'évaluation des connaissances sont présentées dans le dossier d'inscription ci-joint.

Pour vous inscrire à la formation :

- Téléchargez le dossier d'inscription
- (dossier d'inscription fichier Dossier d'inscription ACACED – ex CCAD)
- Imprimez et complétez la page de garde et la fiche n°2
- Envoyez ces documents à l'adresse indiquée, conformément à **la notice explicative**.
- Conservez les fiches n°1, 3 et 4 (pour votre information).

Pour les repas et l'hébergement :

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place (au self du lycée – 4,15 € le repas et 1,05 € le petit-déjeuner) ; vous pouvez également retenir une chambre (20 € sans drap et 35 € avec draps). Pour cela, vous pouvez réserver au moment de la réception de votre convocation à la formation (3 semaines avant le début de la formation).

Dates des prochaines sessions de formation :

- Formule regroupée : 1^{er}, 2 et 3 février 2022
- Formule regroupée : 15, 16 et 17 mars 2022
- Formule étalée : 02, 09 et 16 juin 2022

Ces dates ne seront maintenues que si le nombre de candidats inscrits est de **10 au minimum**.

Les candidats ayant choisi uniquement le chien n'auront que les 2 premiers jours en formation.

Le prix de la formation dépend du nombre de catégories choisies par le candidat :

- 1 catégorie (chiens) 14 heures de cours : **224 €**
- 2 catégories (chiens + chats ou chiens + autres petits animaux) 14 + 4 heures de cours : **288 €**
- 3 catégories (chiens + chats + autres petits animaux) : 14 + 4 + 4 heures de cours : **352 €**
- Evaluation seule (en cas d'échec à une session de formation) : **30 €**

Le taux de réussite des candidats est aujourd'hui en moyenne de 95 % (toutes catégories confondues)

Pour faciliter notre organisation, veuillez nous retourner le dossier d'inscription dûment rempli et ce, dans les plus brefs délais.

Pour plus de renseignements, appeler l'annexe CFA de Montmorillon au **05 49 91 97 12** (demander Christophe LEJEUNE)
ou contacter cette personne par mail : christophe.lejeune@educagri.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR :

**LA FORMATION ET L'EVALUATION DES CONNAISSANCES
REQUISES POUR L'EXERCICE D'ACTIVITES LIEES AUX
ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES**

A ENVOYER AU :

**CFA de Montmorillon
Château Ringuet - CS 40047
86500 MONTMORILLON
Tél : 05 49 91 97 12
Email : christophe.lejeune@educagri.fr**

NOM :

PRENOMS :

CENTRE HABILITE PAR LE MINISTERE DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
(par l'Arrêté du 25 novembre 2014)

**Délivrance de l'attestation de connaissances requises pour l'exercice
d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques**

NOTICE EXPLICATIVE

Le dossier se compose :

A – Des pièces à retourner au centre d'évaluation :

CFA de Montmorillon

Château Ringuet - CS 40047

86500 MONTMORILLON

Tél : 05 49 91 97 12

Email : christophe.lejeune@educagri.fr

1 - La fiche n° 2 : Fiche d'inscription à la formation et l'évaluation des connaissances requises pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

2 - Une photocopie recto verso de la carte d'identité du candidat (ou du permis de conduire ou du passeport), avec la mention écrite de votre main : "Copie certifiée conforme à l'original", datée et signée.

B – Des pièces à garder par le candidat :

La fiche n° 1 : La présentation et le déroulement de la formation

La fiche n° 3 : Le référentiel d'évaluation pour les 8 domaines concernés

La fiche n° 4 : Les modalités d'évaluation (déroulement de l'évaluation)

Suivi du dossier d'inscription : Christophe LEJEUNE – Tél : 05 49 91 97 12

06 25 30 08 69

PRESENTATION DE LA FORMATION - EVALUATION

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2014, paru au Journal Officiel le 9 août 2014, les personnes souhaitant exercer une activité en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques sont tenus de suivre une formation-évaluation dans un centre habilité par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

1 – Les catégories d'animaux concernées

Dans cette formation-évaluation, le candidat pourra choisir parmi 3 catégories d'animaux :

- Chien
- Chat
- Animaux de compagnie autres que chien et chat

Le choix pourra se porter sur une, deux ou les 3 catégories (voir fiche n° 2).

2 – Les contenus de formation

La formation se déroulera sur le site du Lycée agricole de Montmorillon (voir carte ou plaquette), sur une durée de 2 à 3 jours, selon le nombre de catégories d'animaux choisies.

Ces cours seront assurés en salle par un enseignant, vétérinaire de formation, à raison de 7 à 8 heures de cours par jour.

Chaque candidat recevra en début de formation un document support de cours en lien avec la ou les catégories d'animaux choisies.

Les domaines abordés sont présents dans la fiche n°3 du présent dossier.

3 – Programme et déroulement de la formation

Pour tenir compte des impératifs du candidat (famille, travail, distance à parcourir), celui-ci a le choix entre :

- une formation étalée sur 2 à 3 semaines consécutives à raison d'une journée de cours par semaine : **FORMULE "E"** ("E" comme étalée).
- une formation regroupée sur 2 à 3 jours de la même semaine : **FORMULE "R"** ("R" comme regroupée).

Les dates de formation seront fixées, pour l'une ou l'autre formule, dès réception du 10^{ème} dossier d'inscription et pas avant 1 mois à compter de cette date (Exemple : le 10^{ème} dossier est reçu le 20 février, la formation ne pourra pas débuter avant le 20 mars). Les candidats en seront immédiatement informés, recevront leur convocation par courrier postal ainsi qu'une fiche récapitulant la demande de formation du candidat et son coût total.

Quelle que soit la formule choisie ("E" ou "R"), voici les différents scénarios possibles :

DEROULEMENT DE LA FORMATION POUR 1 CATEGORIE

(chien ou chat ou autres animaux)

	Cours	Pause déjeuner	Cours	Pause	Evaluation
Jour 1	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00		
Jour 2	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00	17 h 00 – 17 h 20	17 h 20 – 18 h 00

Accueil à 8 h 30 pour café et petits gâteaux.

DEROULEMENT DE LA FORMATION POUR CHIEN + CHAT CHAT + AUTRES

	Cours	Pause déjeuner	Cours/Evaluation
Jour 1	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00
Jour 2	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00
Jour 3	8 h 30 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 14 h 30

Accueil à 8 h 30 pour café et petits gâteaux (8 h 00 pour J 3)

DEROULEMENT DE LA FORMATION POUR CHIEN + AUTRES

	Cours	Pause déjeuner	Cours	Pause	Evaluation
Jour 1	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00		
Jour 2	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00		
Jour 3			13 h 30 – 17 h 30	17 h 30 – 17 h 50	17 h 50 – 18 h 50

Accueil à 8 h 30 pour café et petits gâteaux.

DEROULEMENT DE LA FORMATION POUR 3 CATEGORIES

	Cours	Pause déjeuner	Cours	Pause	Evaluation
Jour 1	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00		
Jour 2	9 h 00 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 00		
Jour 3	8 h 30 – 12 h 30	12 h 30 – 13 h 30	13 h 30 – 17 h 30	17 h 30 – 17 h 50	17 h 50 – 19 h 00

Accueil à 8 h 30 pour café et petits gâteaux (8 h 00 pour J 3)

Remarque : il est conseillé de choisir 2 catégories d'animaux en une seule fois (288 €) plutôt que de choisir 1 seule catégorie (224 €) puis revenir plus tard pour une deuxième catégorie (224 € à nouveau).

FICHE D'INSCRIPTION

(à retourner à l'UFA de Montmorillon)

Civilité : M, M^{me}, M^{lle} (rayer les mentions inutiles)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse résidence complète :

Tél fixe :

Tél mobile :

Email :

Formule préférée : Etalée (sur 2 ou 3 semaines) Regroupée (sur 2 ou 3 jours consécutifs)

(Dates :) (Dates :)

Catégorie(s) d'animaux choisie(s) pour l'évaluation (cochez la case de votre choix) :

	Durée	Tarifs formation
<input type="checkbox"/> Chiens	14 heures	224 €
<input type="checkbox"/> Chiens + chats	14 + 4 heures	288 €
<input type="checkbox"/> Chiens + autres	14 + 4 heures	289 €
<input type="checkbox"/> Chiens + chats + autres	14 + 4 heures + 4 heures	352 €

Montant à régler ⁽¹⁾ :

⁽¹⁾ Le règlement par chèque bancaire sera fait au **1^{er} jour de la formation** et remis au responsable de la formation-Evaluation pour que ce dernier le transmette à **l'agent comptable de l'EPLFPA de Montmorillon**.

Je, soussigné(e)..... m'engage à suivre la formation et à passer les épreuves d'évaluation des connaissances requises pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie dans les conditions précisées dans le règlement d'évaluation dont j'ai pris connaissance.

Fait à

le

Signature

FICHE N° 3

Annexe I

Tableau 1 : champs de connaissances, objets de la formation et attendus des stagiaires de la formation.

Domaine logement : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté :

Codification des champs de connaissance	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
LOG 1	- Conception et principes généraux d'aménagement des locaux.	Présenter les caractéristiques que doit respecter le lieu d'hébergement de l'animal.
LOG 2	- Normes.	Citer le principe d'élimination des déjections et des eaux usées.
LOG 3	- Équipements, matériels et litières : avantages et inconvénients.	Expliquer le choix des différents équipements, matériels et litières qui peuvent être utilisés pour l'aménagement du lieu d'hébergement.
LOG 4	- Maîtrise de l'ambiance dans les locaux : température, hygrométrie, éclairage, aération,	Présenter le rôle des facteurs d'ambiance sur le confort des animaux et l'hygiène des locaux; citer les moyens permettant de les mesurer et de les contrôler.
LOG 5	- ammoniac. - Nettoyage, désinfection, dératisation, désinsectisation, marche en avant.	Citer les travaux quotidiens et périodiques à réaliser pour assurer l'hygiène des locaux, installations et matériels.

Domaine alimentation : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie :

Codification	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
AL 1	- Évolution des besoins au cours de la vie.	Interpréter des étiquettes d'aliments et choisir celui qui est adapté à un type d'animal donné.
AL 2	- Rôle succinct des nutriments (eau, glucides, protides, lipides, minéraux, vitamines).	
AL 3	- Choix raisonné du type d'aliment par rapport au stade physiologique.	
AL 4	- Appréciation de l'état d'engraissement, de l'état d'hydratation.	Apprécier l'état de forme d'un animal.
AL 5	- Appréciation de la qualité des selles, de la qualité du poil.	
AL 6	- Utilisation des grilles correspondantes.	Pour un animal donné, déterminer la quantité d'aliment et d'eau à distribuer.
AL 7	- Aliment industriel : utilisation des données présentes sur l'étiquette.	Pour un animal donné, présenter le mode de préparation et de distribution d'une ration.
AL 8	- Ration ménagère : conception, rations types.	
AL 9	- Bases de l'abreuvement.	
AL 10	- Préparation et modalités de distribution.	Présenter les précautions à prendre pour assurer la bonne conservation des aliments.
AL 11	- Normes. Conditions de stockage.	

Domaine reproduction : mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction :

Codification	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
REP 1	- Notion d'anatomie des appareils génitaux mâle et femelle (mammifères et oiseaux).	Décrire les grandes parties des appareils génitaux mâle et femelle.
REP 2	- Les chaleurs : signes cliniques et comportementaux.	Décrire les principales modifications observables qui permettent de repérer les chaleurs.
REP 3	- Maîtrise de la reproduction : définition de la castration et de l'ovariectomie de la prévention des chaleurs et de l'interruption de gestation.	Citer les principales méthodes de maîtrise de la reproduction.
REP 4	- Notions nécessaires au bon déroulement des différentes étapes de la reproduction.	Citer les caractéristiques de l'accouplement, de la gestation et de la mise bas chez les animaux de compagnie.
REP 5	- Signes de complication pendant la gestation et la mise bas.	Présenter les soins à donner aux nouveaux nés et aux mères.
REP 6	- Soins de base aux jeunes et aux mères.	Citer les caractéristiques de la ponte et de la couvaison des oiseaux.
REP 7	- Notions nécessaires au bon déroulement et au contrôle de la reproduction chez les oiseaux.	

Domaine santé animale : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire :

Codification	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
SA 1	- Soins d'entretien et d'hygiène.	<p>Décrire sommairement les principaux soins d'entretien et d'hygiène du pelage, des griffes, des yeux et des oreilles.</p> <p>Citer les signes de bonne santé et les signes d'alerte de maladie.</p> <p>Citer les premiers éléments de suspicion de maladie infectieuse.</p> <p>Citer les principales catégories de maladies et les illustrer par des exemples chez l'adulte et le jeune.</p> <p>Assurer les premiers soins en attente de la visite chez le vétérinaire.</p> <p>Indiquer les mesures pratiques de prophylaxie sanitaire et médicale.</p> <p>Citer les principales urgences, les moyens de les prévenir et les premières mesures pratiques à prendre.</p>
SA 2	- Signes de bonne santé.	
SA 3	- Les principaux signes d'alerte : comportement alimentaire, état de vigilance, température.	
SA 4	- Principales catégories de maladies : infectieuses, parasitaires, alimentaires, toxiques.	
SA 5	- Notion de période de risque.	
SA 6	- Premiers soins simples (en cas de troubles digestifs, fièvre, blessures légères).	
SA 7	- Liste des mesures sanitaires et médicales : vaccination, vermifugation, déparasitage externe.	
SA 8	- Urgences : accident, hémorragie, intoxication.	

Domaine comportement : mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société :

Codification	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
COMP 1	- Notion de périodes de développement et leurs conséquences.	<p>Illustrer le rôle du développement dans le comportement de l'adulte.</p>
COMP 2	- Notion de périodes sensibles et fixation de la peur. Éléments de socialisation.	
COMP 3	- Notion de hiérarchie et d'espace, signes comportementaux.	<p>Présenter l'organisation sociale et ses dysfonctionnements et interpréter les principaux signaux comportementaux des animaux.</p>
COMP 4	- Notion de mécanismes d'acceptation de l'humain et des congénères.	
COMP 5	- Bien-être et stress.	<p>Citer les principaux moyens permettant d'assurer une relation homme-animal harmonieuse.</p>
COMP 6	- Besoins affectifs de l'animal.	
COMP 7	- Tendances comportementales des principales races, variations individuelles, notion d'inné et d'acquis.	<p>Présenter les grands principes d'éducation des jeunes animaux.</p>
COMP 8	- Grands principes d'éducation des jeunes animaux : arrivée au foyer, obéissance générale, structures d'aide à l'éducation et à la rééducation d'un animal.	

Domaine droit : mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation :

Codification	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
DR 1	- Statut juridique de l'animal	<p>Citer les principes légaux régissant la protection animale.</p> <p>Décrire l'organisation de la protection animale.</p>
DR 2	- Protection animale : loi, convention européenne.	
DR 3	- Rôle des services vétérinaires, de la fourrière, des associations.	<p>Présenter la responsabilité civile du propriétaire en cas de dommage ou nuisance.</p> <p>Présenter les modalités de l'identification.</p>
DR 4	- Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de race.	
DR 5	- Responsabilité civile des propriétaires	<p>Citer les principales règles régissant le commerce, les échanges et les importations d'animaux, les garanties relatives aux ventes.</p>
DR 6	- Identification des animaux.	
DR 7	- Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux.	<p>Citer les obligations administratives du détenteur d'animaux en cas d'apparition d'une maladie contagieuse.</p> <p>Présenter les fonctions assurées par les maires.</p>
DR 8	- Dangers sanitaires de première et deuxième catégories.	
DR 9	- Divagation des animaux.	<p>Citer des actes réservés aux vétérinaires.</p>
DR 10	- Animaux dangereux et errants.	

Domaine transport : mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport.

Codification	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
TR 1	- Champ d'application de la réglementation sur le transport des animaux vivants	Citer les exigences réglementaires liées au véhicule, aux conteneurs
TR 2	- Moyens de transport	Citer les fonctions/rôles attendus
TR 3	- Conception des équipements et des cages	Présenter les caractéristiques pour le nettoyage et la désinfection
TR 4	- Modalités de transport	Présenter les conditions à respecter pour le transport
TR 5	- Bien être des animaux	Définir la notion de porteur sain, de maladies transmissibles
TR 6	- Risques pour l'animal	Citer les exigences réglementaires liées aux personnes
TR 7	- Risques pour les personnes	Citer les conditions applicables aux chiens, chats et furets
TR 8	- Le transporteur, le convoyeur	
TR 9	- Réglementation européenne sur les mouvements d'animaux de compagnie	

Domaine sélection : mobiliser les connaissances de la sélection animale

Codification	Champ de connaissances	Capacités minimales attendues
SEL 1	- Races, standard de races et lignées	Définir, reconnaître et classer les races Décrire les critères de race
SEL 2	- LOF (Livre des origines français), LOOF (Livre officiel des origines félines) et certification de races	Caractériser et reconnaître les espèces domestiques Citer les rôles et les conditions d'inscription au LOF et au LOOF
SEL 3	- Espérance de vie	Facteurs de variation Définir l'ADN, les gènes, le génotype, la transmission des caractères
SEL 4	- Génétique	Définir les maladies ou tares héréditaires Citer les utilisations et les conséquences possibles de la consanguinité
SEL 5	- Pedigree et groupes de chiens et chats	Citer les caractéristiques respectives des groupes de chiens

FICHE N° 4

ANNEXE II Règlement de l'évaluation (à partir du 1^{er} juin 2015)

- Nombre de questions : variable, fonction du nombre de catégories d'animaux soumises à l'évaluation.
- Durée maximale de l'évaluation : variable, fonction du nombre de catégories d'animaux soumises à l'évaluation.
- Conditions de réussite :
 - si une seule catégorie d'animaux est évaluée : 60% de réponses justes sur la totalité des questions posées,
 - si deux catégories d'animaux ou plus sont évaluées : 60% de réponses justes sur la totalité des questions posées et 45 % de bonnes réponses dans chacune des catégories d'animaux évaluées.

A l'issue de l'évaluation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité :

- un bordereau de score d'évaluation personnalisé, précisant la date de l'évaluation, le n° de session, les catégories d'animaux objet de l'évaluation et le seuil de réussite, (un modèle figure à l'annexe VI de la présente instruction),
- une attestation (de fin) de formation, conforme à l'article L6353-1 du code du travail, délivrée en application de l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action, datée, visée par l'organisme de formation habilité. Cette attestation mentionne les objectifs, les catégories d'animaux visées, la nature et la durée de l'action de formation.

Nombre de catégories d'animaux soumises à évaluation	Nombre total de questions posées	Nombre de questions posées dans la 1 ^{ère} catégorie	Nombre de questions tirées dans la 2 ^{ème} catégorie	Nombre de questions tirées dans la 3 ^{ème} catégorie	Durée maximale de l'évaluation (mn)
1	30	30	0 (sans objet)	0 (sans objet)	30
2	45	23	22	0 (sans objet)	45
3 ou plus	60				60
Si 3 catégories	60	20	20	20	60

Plan d'accès

